



01.04.2017

VENTES IMMOBILIER D'HABITATION

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES VENTES IMMOBILIERES

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou TERRAIN

	Minimum 5 000 € HT soit 6 000 € TTC		
Entre 65 000 € et 90 000 €		7.92 % HT	soit 9.50 % TTC *
Entre 90 001 € et 125 000 €		7.50 % HT	soit 9.00 % TTC *
Entre 125 001 € et 150 000 €		7.08 % HT	soit 8.50 % TTC *
Entre 150 001 € et 200 000 €		6.25 % HT	soit 7.50 % TTC *
Entre 200 001 € et 250 000 €		5.42 % HT	soit 6.50 % TTC *
Entre 250 001 € et 300 000 €		5.00 % HT	soit 6.00 % TTC *
300 001 € et plus		4.58 % HT	soit 5.50 % TTC *
sauf exception motivée			* % sur le prix de vente

La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure

HONORAIRES POUR ESTIMATION PAYANTE PAR LOT ESTIME : 250 € HT SOIT 300 € TTC

SYNDIC

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Pour les immeubles à usage d'habitation
149 Euros HT soit 178,80 Euros TTC par lot avec un minimum de 2 300 Euros HT soit 2 760.00 Euros TTC par copropriété

Pour les immeubles à usage ce bureaux ou commerce
200 Euros HT soit 240 Euros TTC par lot avec un minimum de 2 500 Euros HT soit 3 000.00 Euros TTC par copropriété

Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660^F à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers

